



ASSOCIATION CANADIENNE DES
PRODUCTEURS PÉTROLIERS

Producteurs de pétrole et de gaz naturel du Canada

Consultations prébudgétaires de 2013

Maximiser la création d'emplois

Mémoire au

Comité permanent des finances de la Chambre des
communes

21 novembre 2013

2100, 350 – 7 Avenue
S.W. Calgary, Alberta
Canada T2P 3N9
Tel (403) 267-1100
Fax (403) 261-4622

1000, 275 Slater Street
Ottawa, Ontario
Canada K1P 5H9
Tel: 613-288-2126
Fax: 613- 236-4280

403, 235 Water Street
St. John's, Newfoundland and Labrador
Canada A1C 1B6
Tel 709-724-4200
Fax 709-724-
4225

www.capp.ca communication@capp.ca

Introduction

L'Association canadienne des producteurs pétroliers (ACPP) représente des petites et grandes sociétés qui œuvrent dans le secteur de l'exploration, de la mise en valeur et de la production du gaz naturel et du pétrole brut dans l'ensemble du Canada. Les sociétés membres de l'ACPP produisent plus de 90 % du gaz naturel et du pétrole brut du Canada. Les membres associés de l'ACPP offrent un large éventail de services qui appuient l'industrie en amont du pétrole brut et du gaz naturel. Ensemble, les membres et les membres associés de l'ACPP constituent une partie importante d'une industrie nationale dont les revenus s'élèvent à environ 100 milliards de dollars par année. L'ACPP a pour mission d'améliorer la durabilité économique de l'industrie pétrolière canadienne en amont, ce de façon sûre et responsable sur les plans environnemental et social, grâce à une communication et une coopération constructives avec les gouvernements, le public et les intervenants au sein des collectivités dans lesquelles elle œuvre.

L'Association remercie le Comité permanent des finances de la Chambre des communes de l'avoir invitée à préparer et à présenter un mémoire complémentaire à ses commentaires et recommandations soumises en août 2013 dans le cadre des consultations prébudgétaires et à participer au groupe d'étude du Comité sur le thème « **Maximiser la création d'emplois** » du 21 novembre.

En août 2013, nous avons formulé des recommandations selon trois axes :

- Le commerce et l'investissement – il est important de maintenir nos efforts dans le but d'accroître nos débouchés et de bâtir une infrastructure qui nous permettra de diversifier nos marchés d'exportation et de pénétrer de nouveaux marchés à l'étranger tant pour le pétrole que pour le gaz naturel.
- L'imposition des entreprises et les questions de réglementation – il est nécessaire de poursuivre les réformes de la réglementation et de mettre en place une structure fiscale à la fois concurrentielle et efficace pour continuer à attirer des investissements.
- L'emploi, les marchés du travail et les syndicats – à la lumière des perspectives de croissance continue dans ce secteur, il est essentiel de s'assurer une main-d'œuvre spécialisée et de mettre en place des politiques qui privilégient les Canadiens tout en complétant la main-d'œuvre canadienne disponible par des travailleurs étrangers spécialisés.

Le présent mémoire résume nos commentaires et fait le lien avec le thème du groupe d'étude : « **Maximiser la création d'emplois** ».

Accès au marché et diversification des exportations (*commerce et investissement*)

D'un bout à l'autre du pays, le secteur amont de l'industrie pétrolière est très actif. Notre branche d'activité contribue à l'économie nationale plus que toute autre, avec des recettes de plus de 100 milliards de dollars, des investissements de plus de 60 milliards de dollars et une présence à la Bourse de Toronto de plus de 20 % de l'ensemble des actions négociées. Le Canada occupe le troisième rang mondial pour les réserves de pétrole brut, dispose de plus de 100 années de réserves de gaz naturel et est le cinquième producteur mondial de gaz naturel. Les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux reçoivent environ 20 milliards de dollars par an en redevances et taxes des producteurs canadiens et plus d'un demi-million de Canadiens trouvent dans cette branche d'activité un travail bien rémunéré et une carrière gratifiante.

Les Canadiens veulent que leur secteur du pétrole et du gaz naturel puisse exporter ses excédents de production une fois leurs besoins comblés. Depuis des dizaines d'années, le Canada entretient une excellente relation commerciale avec son seul client, les États-Unis. Cependant, ces derniers augmentent depuis quelque

temps leur production de gaz naturel au point que leurs importations provenant du Canada ont reculé de 16 % en cinq ans et devraient continuer à décliner. La production nationale américaine de pétrole brut a également progressé, imposant des contraintes à l'infrastructure de transport et limitant l'accès du pétrole brut canadien aux marchés internationaux. Même si les États-Unis demeurent un marché important pour nos hydrocarbures, leur tendance à l'autosuffisance sur le plan énergétique réduit la demande de pétrole et de gaz canadiens et incite le Canada à diversifier ses marchés pour y trouver des débouchés et bénéficier des cours mondiaux.

Il est crucial, pour la viabilité et la croissance à long terme de l'industrie pétrolière ainsi que pour le maintien de la contribution de cette industrie à l'économie nationale et à la prospérité globale des Canadiens que l'on diversifie les exportations et que l'on développe l'infrastructure pour avoir accès à de nouveaux marchés, surtout aux marchés de plus en plus gourmands en énergie de l'Asie du Sud-Est.

Si la demande provenant des États-Unis stagne, voire recule, celle provenant de l'Asie et d'autres pays étrangers en hydrocarbures ne fait que croître. Le gouvernement fédéral peut aider les producteurs canadiens à accéder à ces nouveaux marchés en faisant la promotion à l'étranger de l'étiquette canadienne, synonyme de fournisseur d'énergie fiable, novateur et bien réglementé. Il peut surtout faciliter la mise en place rapide d'une infrastructure nationale critique pour élargir l'accès aux marchés internationaux, collaborer avec les provinces pour permettre cet accès aux marchés et développer les possibilités d'infrastructure dans toutes les zones géographiques et à tous les échelons possibles. Pour cela, il faut tout d'abord une harmonisation et un accord global entre les gouvernements fédéral et provinciaux/territoriaux dans l'optique de la diversification de l'accès du Canada aux marchés étrangers, puis des mesures précises qui viseront à :

- sensibiliser la population et lui faire accepter les avantages socioéconomiques pour l'ensemble des Canadiens, notamment nos Premières Nations et collectivités autochtones;
- solidifier la confiance du public dans les diverses mesures de protection de l'environnement qui sont en place, comme l'intervention en cas de déversements marins et terrestres et la prévention de ces déversements, ainsi que tous les autres aspects des activités de l'industrie;
- assurer aux investisseurs et au marché qu'aucun fardeau réglementaire superflu ou faisant double emploi n'empêchera une mobilisation des capitaux et une exécution des projets réussies.

L'essor du secteur gazier et pétrolier crée des emplois pour les Canadiens partout au pays, directement dans les secteurs de l'énergie, de la fabrication, de l'innovation, de la technologie et de la construction. Cet impact se fait également sentir indirectement dans les services, comme l'expertise-conseil en écologie et en finances, l'hébergement et le transport. Les entreprises et les particuliers des collectivités autochtones bénéficieront également des emplois, des contrats et des possibilités de formation dans le domaine des affaires.

Le Comité des finances a reconnu l'importance d'une diversification des marchés d'exportation dans son rapport de décembre 2012 au ministre, dans lequel il recommandait :

« que le gouvernement fédéral encourage et appuie promptement le développement des infrastructures en ce qui concerne l'exportation de gaz naturel liquéfié ».

Cette recommandation demeure pertinente et doit être développée pour inclure le soutien à l'infrastructure du transport de pétrole de manière à assurer un accès aux marchés intérieurs et étrangers.

Il est crucial, pour maximiser la création d'emplois, d'assurer l'essor et la diversification des marchés pour le secteur pétrolier et gazier.

Poursuite de la réforme de la réglementation et structure fiscale concurrentielle (*imposition des entreprises et réglementation*)

L'industrie des hydrocarbures en amont a besoin de capitaux d'investissement et d'une main-d'œuvre spécialisée suffisante pour tirer parti des possibilités de croissance. Avec des investissements annuels en

exploration et en mise en valeur se chiffrant à plus de 60 milliards de dollars, ce secteur est fortement dépendant des capitaux d'investissements étrangers pour compléter les capitaux intérieurs disponibles. Ces investissements étrangers sont très sensibles au taux de rendement attendus, aux mesures de protection juridiques des capitaux d'investisseurs ainsi qu'à la complexité et à la lourdeur de la réglementation. Une structure fiscale concurrentielle est également nécessaire pour attirer les capitaux d'investissement.

Il est essentiel de continuer à montrer que le Canada est propice aux affaires et attrayant pour les investisseurs. À cet égard, le gouvernement fédéral doit également continuer de se concentrer sur la mise en place rapide des principales réformes de la réglementation.

Les projets de loi C-38 et C-45 visent à améliorer l'efficacité de la réglementation tout en assurant l'atteinte des objectifs écologiques responsables que les Canadiens attendent. Pour réaliser les avantages escomptés de ces projets de loi, il faut des règlements et des politiques efficaces et efficaces, qui devront être mis en place rapidement et de manière harmonisée dans l'ensemble des gouvernements. Par ailleurs, il faut que les gouvernements fédéral et provinciaux collaborent et coordonnent leurs activités, surtout en tant que responsables de la réglementation, afin d'offrir un guichet unique pour la réglementation et intégrer des dispositions relatives à la substitution et aux équivalences.

Tous les secteurs de l'économie gagnent à ce que le système de réglementation soit concurrentiel et rationalisé. Le secteur énergétique, plus particulièrement, notamment celui des hydrocarbures, sera ainsi mieux armé pour promouvoir des projets qui créent des emplois et assurent l'essor de l'économie. La mise en valeur des ressources naturelles se produit dans toutes les régions du pays. Cela comprend la mise en valeur de ressources prometteuse dans les provinces de l'Est et Atlantiques, la possibilité de donner accès à l'énergie d'ouest en est et le potentiel croissant d'exploitation du Nord. Une réglementation plus claire et plus efficace est à l'avantage des pouvoirs publics, du secteur et des peuples autochtones.

Le gouvernement fédéral peut plus précisément réduire l'incertitude chez les investisseurs et encourager un investissement robuste et soutenu dans le secteur canadien des hydrocarbures en se concentrant sur la compétitivité mondiale du pays et en faisant valoir une réglementation et une politique équilibrées en ce qui concerne :

- la mise en place de modifications législatives et réglementaires de la LCEE;
- la réforme de la LEP, ce qui comprend la loi et les règlements;
- la mise en place de la réglementation prévue par la *Loi sur le ministère des Pêches et des Océans*;
- le climat;
- la qualité de l'air.

La structure fiscale qui s'applique au secteur des hydrocarbures en amont doit être concurrentielle et traiter les capitaux d'investissements équitablement dans tous les secteurs. Si le gouvernement canadien a beaucoup progressé pour ce qui est de réduire le taux global d'imposition des sociétés, nous notons encore des inégalités dans le traitement fiscal de certains investissements dans notre secteur. En particulier, nous avons noté dans le budget 2013 que la structure fiscale ne reconnaissait pas la liquéfaction du gaz naturel comme relevant de la fabrication et transformation. Nous estimons toujours que les installations de liquéfaction du gaz naturel devraient, sur le plan fiscal, être considérées comme les autres investissements en fabrication et en transformation.

S'assurer une main-d'œuvre spécialisée disponible (*emploi, marchés du travail et syndicats*)

L'accès aux marchés fournit des débouchés à la production pétrolière et gazière du Canada, ainsi qu'un lien avec les cours mondiaux. L'accès au capital assure le fondement nécessaire pour réaliser le potentiel

économique. Ces deux facteurs contribuent aux conditions nécessaires à la création d'emploi qui maximisent les possibilités d'emplois pour les Canadiens. Faute d'accès à une main-d'œuvre spécialisée, les travailleurs canadiens et l'économie canadienne ne pourront tirer parti des débouchés en temps voulu.

Misant sur le maintien de son essor, le secteur pétrolier et gazier en amont s'attend à créer de 125 000 à 150 000 emplois directs au cours des 10 prochaines années. Il est essentiel pour assurer cet essor économique de disposer de la main-d'œuvre nécessaire, notamment de personnel non qualifié, de gens de métier spécialisés, d'économistes, d'ingénieurs, etc.

Même si certaines questions restent à régler avec les provinces, le gouvernement fédéral a pris des mesures constructives dans le cadre de son programme de Subvention canadienne pour l'emploi. Il peut également consolider les programmes visant à former notre main-d'œuvre générale. Le gouvernement fédéral devrait continuer de renforcer ces programmes essentiels de perfectionnement des compétences, de formation et d'éducation pour tous les Canadiens, améliorer les liens entre l'enseignement postsecondaire et les besoins en compétences de la population active, réduire les obstacles à la mobilité interprovinciale de la main-d'œuvre et poursuivre la réforme de l'AE afin d'assurer une meilleure liaison entre employeurs et chercheurs d'emploi. Nous suggérons au gouvernement fédéral d'envisager des incitatifs fiscaux et de miser sur l'AE pour encourager une meilleure mobilité de la main-d'œuvre. Ces compétences seront surtout nécessaires dans la construction, les transports, l'extraction des ressources naturelles et la fabrication. Pour cela, il faut adopter une approche globale axée sur les Canadiens, qui vise expressément les Canadiens sous-employés et au chômage, notamment dans les collectivités autochtones, pour veiller à ce que les nouvelles possibilités d'emploi profitent en premier lieu aux Canadiens.

Même avec une telle approche concertée misant tout d'abord sur les Canadiens, il y aura encore un manque de travailleurs pour combler les emplois disponibles. Le gouvernement fédéral doit bonifier ses programmes, notamment ses programmes d'immigration permanente et de travailleurs étrangers temporaires, afin de fournir le complément nécessaire de main-d'œuvre formée venue de l'étranger.

Ces opinions cadrent avec les nombreuses recommandations sur la main-d'œuvre que le Comité des finances a présentées dans son rapport de décembre 2012. Celles-ci comportaient notamment un appui fédéral-provincial pour la formation de gens de métier spécialisés et la reconnaissance des diplômes étrangers, la modernisation du système d'immigration au Canada de manière à adopter un système rapide et souple plus axé sur les besoins du marché du travail, la refonte du Programme des travailleurs étrangers temporaires de manière à ce que celui-ci réponde mieux et plus précisément aux besoins du Canada sur le plan de la main-d'œuvre et à continuer de réduire les obstacles et à appuyer les programmes de formation afin d'assurer la participation des peuples autochtones sur le marché de la main-d'œuvre.

Dans la lignée des objectifs énoncés par le Comité et le gouvernement fédéral, l'Association propose :

- d'appuyer l'emploi chez les jeunes et de réduire le sous-emploi et le chômage, et pour cela encourager le gouvernement fédéral à consolider le lien entre le financement des programmes d'enseignement postsecondaire et les compétences dont ont besoin les employeurs;
- de réduire les barrières à la mobilité de la main-d'œuvre, c'est-à-dire celles qui empêchent les travailleurs d'avoir accès aux emplois partout au Canada;
- d'encourager le gouvernement fédéral à continuer de consolider le Programme des travailleurs étrangers temporaires et son programme d'immigration permanente de manière à permettre aux entreprises de devenir concurrentielles sur le plan mondial pour pouvoir attirer les travailleurs formés dont ils ont besoin.

Conclusions

Le secteur des hydrocarbures canadien connaît aujourd'hui un moment critique, et sa réussite future dépend des mesures prises aujourd'hui.

Trois facteurs clés seront gages du succès de notre secteur :

Premièrement, il faut diversifier les marchés. Cela signifie que le pétrole brut canadien doit pénétrer des marchés à l'est, à l'ouest et au sud. Cela veut également dire accroître l'accès au marché pour le gaz naturel canadien, surtout pour les producteurs de l'Ouest du pays, dont les marchés traditionnels aux États-Unis et au centre du Canada devraient continuer de décliner.

Deuxièmement, le secteur canadien des hydrocarbures doit pouvoir attirer des capitaux d'investissement dans un marché mondial concurrentiel afin de soutenir le secteur en amont et d'en assurer l'essor. Les capitaux d'investissement sont mobiles et iront là où les investisseurs obtiendront les meilleurs rendements. Pour être concurrentiel, le secteur canadien doit fonctionner dans un environnement réglementaire et fiscal à la fois stable, prévisible et concurrentiel tant en Amérique du Nord qu'ailleurs.

Troisièmement, le secteur des hydrocarbures doit continuer à disposer d'une main-d'œuvre spécialisée. Pour relever ce défi, il faut que les programmes de formation et l'enseignement postsecondaire correspondent à la demande sur le marché du travail, et l'on doit encourager la mobilité de la main-d'œuvre ainsi que permettre l'immigration de telle sorte que le secteur puisse attirer des travailleurs étrangers.

La manière dont on répondra à ces trois facteurs clés, l'accès au marché, la compétitivité et la disponibilité de la main-d'œuvre, - qui sont tous grandement fonction des politiques du gouvernement fédéral – déterminera dans une large mesure l'avenir de notre secteur des hydrocarbures en amont et, par conséquent, la prospérité future du Canada.